PRIME REP+ : PART MODULABLE
UNANIMITÉ CONTRE AU CTMEN

Le ministère rate de nouveau une occasion d'élargir enfin la prime REP+ à tous les personnels affectés en école ou établissement REP+ (AED, AESH, APSH, PsyEN EDCO), ou exerçant dans au moins une école ou établissement REP+ (les assistant.e.s de service social, les médecins scolaires au prétexte qu'il.elle.s sont affectés en service déconcentrés).

COMBIEN ET POUR QUI ?

- **25% des agents affectés en REP+ au plus pourront percevoir le montant maximal** (600 € nets – 702 € bruts par an)
- **50 % le montant intermédiaire** (360 € nets – 402 € bruts par an),
- **et au moins 25 % le montant minimal** (200 € nets – 234 € bruts par an).

SUR QUELS CRITÈRES ?

Le niveau de la part modulable de la prime REP+ est attribué à toute l'équipe d'une même école ou d'un même collège REP+, en fonction de l'appréciation portée par l'autorité hiérarchique sur l'engagement collectif des équipes au regard de **trois grand blocs d'objectifs qui sont au cœur des métiers et du référentiel de l'éducation prioritaire :**

- amélioration de la qualité du climat scolaire,
- déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'alliance éducative, et de soutien à la parentalité,
- mise en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation.

DES EFFETS PERVERS

- Dans certaines académies ces pourcentages sont inopérants compte tenu du faible nombre d'écoles et établissements concernés.
  A terme, pour reconnaître par la part modulable le fait que l'engagement d'une équipe s'est renforcé, il faudrait diminuer le montant versé à une autre équipe !
- En ciblant l'échelle de l'école ou de l'établissement et pas le réseau d'éducation prioritaire renforcé, **le ministère prend le risque de fragiliser le fonctionnement des réseaux, leur dynamique et le travail de liaison écoles-collège.**
- Le ministère ne tient pas compte des différences qu'il y aura entre les REP+ relevant aussi de cités éducatives et les autres ;
- **Rien n'est prévu en terme de dialogue social** autour de l'évaluation des équipes, des choix de l'autorité académique en matière d'attribution de tel ou tel niveau de la part modulable.

Les effets contre-productifs de ce dispositif sont nombreux. Loin de soutenir l'engagement des équipes, il risque de générer incompréhension et démotivation, mais aussi conflictualité.

Ne pas jeter sur la voie publique
Fédération des Sgen-CFDT – contact@sgen.cfdt.fr